

## Extrait du procès-verbal

Séance du : 28 juin 2021  
Présidente : Mme Chiara MONTECCHIO  
Rapport sur : Préavis N° 250/2021  
Rapporteur : M. Olivier RIESEN

### LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

**vu** le préavis N° 250/2021 concernant « Projet de géothermie de moyenne profondeur sur la Côte (EnergieÔ). Augmentation du capital-actions et prêt d'actionnaire en vue de la réalisation du forage et de la poursuite des études de prospection sur la Côte »,  
**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,  
**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e :

1. d'autoriser la Municipalité à participer à l'augmentation du capital-actions de « EnergieÔ », dans une proportion de 25% équivalente aux autres partenaires du projet, en l'occurrence SEIC La Côte SA à Gland, SEFA SA à Aubonne et Romande Energie à Morges ;
2. d'autoriser la Municipalité à engager le montant de CHF 5'000'000.- pour réaliser les projets ambitieux « EnergieÔ Vinzel » et « EnergieÔ La Côte », tout en gérant les risques inhérents à cette activité selon la répartition suivante :
  - a. souscrire à l'augmentation du capital-actions de la société « EnergieÔ » à raison de CHF 3'000'000.- et à libérer les actions par un apport en espèces de ce montant. Ce montant sera porté en augmentation du compte 9153.01 – *Titres et papiers valeurs* ;
  - b. autoriser la Municipalité à effectuer un prêt d'actionnaires pour un montant allant jusqu'à CHF 2'000'000.- portant un intérêt de 2% . Ces montants seront inscrits dans les comptes de la Ville sous 9122.07 – *Prêt Actionnaire EnergieÔ*, pour le prêt et les intérêts annuels sur le compte 222.4221.05 *Intérêt prêt Actionnaire EnergieÔ*.

Les conclusions du préavis sont acceptées par 65 oui et 2 non.

Pour extrait conforme levé le 29 juin 2021.

**l'attestent**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

**La Présidente :**



**La Secrétaire :**